Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20261119-202651-DE

COMMUNE DE SIZUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 novembre 2026

Délibération n° 2026-51

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
19	17	19

Quorum atteint

DATE DE CONVOCATION : 10.11.2026
DATE D'AFFICHAGE : 20.11.2026

Le dix-neuf novembre deux mille vingt-six, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. Thierry MARCHAL, Maire. Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

ABSENTS : Daniel LE SAINT qui avait donné pouvoir à André PERON, Georges PROVOST qui avait donné pouvoir à Nicole CRENN.

M. Michel BRETON a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION INTEGRATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DU DR CORRE DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 3.12.2010 par laquelle il avait été décidé d'intégrer la voirie du lotissement communal du Docteur Corre (rue de la Fontaine) cadastrée à la section AC n° 328 dans la voirie communale (domaine public communal).

Il s'avère qu'une autre parcelle de terrain était concernée par cette voirie, il s'agit de la parcelle cadastrée à la section AC n° 331.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'intégrer également la parcelle cadastrée à la section AC n ° 331 dans la voirie communale (domaine public communal).

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Thierry MARCHAL.

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE SIZUN (Finistère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.